

Source : Archives Nationales du Québec à Montréal
Département : Archives des Colonies
Type : Correspondance du Conseil de la Marine
Série : C11A
Volume : 43
Folio : 126RV
Microfilm : 6093
Date: 19 Janvier 1721

Sujet: Correspondance du Conseil de la Marine
au sujet de la dame Dargenteuil.

Résumé: Le Conseil de la marine recommande au Roy
de suivre les conseils de l'intendant et du
gouverneur de la Nouvelle-France, messieurs
Bégon et Vaudreuil, concernant
l'établissement d'une terre sur l'île Carion par
la dame Dargenteuil.

19 Janvier 1721
a estre porté a
monseigneur le duc
d'Orléans
3 S.

Le
Conseil de la marine

Janvier 1721

Canada

La Dame Daillebout Dargenteüil ayant
demandé la permission détablir une Terre
en l'Isle de Carion en dependant qui
fut concedée le 7 Juin 1680 au feu Sieur
Charles Daillebout pere de Son mari
duquel ledit sieur Dargenteuil l'acheta en
1697, il fut écrit a messieurs de Vaudreüil et
Begon pour Scavoir pourquoy on ne
permettoit point cet Etablissement

26 octobre 1720. Ils repondent que le motif de la defense
qui a esté cy devant faite détablir
cette Terre et plusieurs autres qui estoient
dans le même cas, etoit fondé Sur ce que

l'Isle de Montreal n'étant pas entièrement
établie en nouvelles Concessions auroient
put y préjudicier et aussi pour ne point
en étendre la Colonie.

l'Isle de Montreal est presentement établie
et comme il y a des Concessions au devant
ils ne croient pas que ce Soit donner
une trop grande étendue a la Colonie que
d'accorder a la Dame Dargenteuil la permission
qu'elle demande, étant d'ailleurs dans un cas
favorable en égard au peu de bien qu'elle a
& sa nombreuse famille et aux Services
de feu Son mari qui étoit Capitaine et de
monsieur Daillebout oncle de Son mari qui a esté
Gouverneur général de la Nouvelle France.
Le Conseil croit qu'il faut Suivre l'avis de messieurs
de Vaudreuil et Begon

bon

Document issu des recherches de Madame Renée GAUTHIER, dont les aïeux résidaient dans la Seigneurie d'Argenteuil. Madame GAUTHIER a eu la grande patience de transcrire ce document et la grande gentillesse de m'autoriser à le mettre en ligne, sur www.comte-argenteuil.com, afin qu'il puisse être accessible à tous.